



## Soutien d' Actions Technologiques du Réseau Femto

Date limite de candidature : **17 mai 2024**

Le Réseau Femto de la plateforme des réseaux de la Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires du CNRS (MITI) lance un appel à proposition pour le **Soutien d'Actions Technologiques (SAT)** relevant de son domaine d'action. Cela permet le financement **d'un à deux projets** jusqu'à concurrence de **10 k€** alloué par la MITI. Ces SAT peuvent constituer le point de départ pour des actions de plus grande ampleur.

Les demandes de soutien déposées devront répondre aux principaux objectifs suivants : utilité du projet pour la communauté Femto, participation à la levée de verrous technologiques, développement de nouveaux instruments de mesure.

A l'issue de la réalisation des projets financés par le Réseau Femto, un rapport devra être fourni par le porteur de projet au plus tard dans les deux ans après l'appel. Ce rapport aura vocation à être rendu public par sa mise en ligne sur le site web du Réseau Femto.

### Processus de sélection

Cet appel est diffusé sur la liste de diffusion du Réseau Femto ([reseau\\_femto@service.cnrs.fr](mailto:reseau_femto@service.cnrs.fr)), sur le site web du réseau (<https://reseau-femto.cnrs.fr/>) et sur le site CORE de la MITI. Les projets seront évalués par les membres du comité de pilotage du Réseau Femto en accord avec les règles édictées dans la charte de déontologie du réseau mise en place.

L'évaluation se fera au regard des critères suivants :

- **Retombées pour la communauté** en termes d'outils, de savoir-faire, de compétences développées.
- Intérêt technologique.
- Adéquation du projet avec les objectifs de l'appel.

A la fin du processus d'évaluation, les porteurs seront informés par courriel des résultats au plus tard **à la mi-juin**.

### Soumission des projets

Les projets soumis au format word ou pdf ne dépasseront pas 5 pages. Ils doivent être adressés à [rf\\_comite@services.cnrs.fr](mailto:rf_comite@services.cnrs.fr) avant le **17 mai 2024**. Ils doivent obligatoirement expliciter :

- Le titre du projet
- Les partenaires impliqués et leur rôle respectif
- L'enjeu technologique dans le cadre des actions du réseau Femto
- Le programme de travail démontrant l'intérêt de l'action et son caractère technologique
- Le calendrier de réalisation
- Le plan de financement indiquant le budget total du projet, l'aide demandée au réseau Femto ainsi que l'origine des co-financements s'il y a lieu.